

**« Nous souhaitons sortir de cette logique » : le gouvernement remodèle l'éducation prioritaire**

*Fini les écoles et collèges classés REP : la secrétaire d'Etat Nathalie Elimas nous dévoile en exclusivité le plan du gouvernement pour repenser les moyens attribués aux établissements en difficulté.*

Par Christel Brigaudeau

---

REP ou pas REP ? Ce label, repoussoir pour certains parents, signe pour d'autres d'un suivi plus personnalisé de leur enfant, pourrait bientôt disparaître. Après deux ans d'atermoiements, le gouvernement a tranché : la carte des écoles et collèges siglés « Réseau d'éducation prioritaire » (REP) va être remplacée par un système de contrats passés entre l'Education nationale et les établissements en difficulté.

C'est ce que nous annonce la secrétaire d'Etat en charge de l'éducation prioritaire, Nathalie Elimas. Un changement de philosophie que cette ex-députée (MoDem) du Val-d'Oise, professeure des écoles, veut expérimenter dans trois académies à la rentrée prochaine, avant une possible généralisation.

***Aujourd'hui, l'éducation prioritaire, c'est une carte, avec des écoles et collèges labellisés « REP », et d'autres pas. Qu'est-ce que ce sera demain ?***

NATHALIE ELIMAS. **Aujourd'hui**, on est dans la carte - et on dispose de moyens - ou on n'y est pas. On s'est rendu compte que ce système figé crée des effets de seuil, et laisse des structures au bord du chemin. C'est le cas de lycées professionnels, ou d'écoles dites orphelines, qui ne sont pas rattachées à un collège REP mais qui ont pourtant toutes les caractéristiques de l'éducation prioritaire. Nous souhaitons sortir de cette logique de zonage pour donner des moyens aux établissements en fonction de leur projet pour faire progresser les élèves, et d'indicateurs sociaux. La philosophie est d'aller vers plus de justice, et plus de souplesse.

***Les établissements actuellement REP ou REP + vont-ils perdre des moyens ?***

Non. Je veux rassurer sur ce point. Nous ne touchons pas aux établissements labellisés REP + et pour l'année 2021, la carte des REP demeure également. En parallèle, je lance une expérimentation afin de tester le nouveau dispositif : des contrats de 3 ans, passés entre l'école ou l'établissement, et le rectorat, avec une clause de revoyure pour les prolonger si besoin. Ce travail très fin sera fait académie par académie, mais avec un cadrage et une grille d'indicateurs nationaux.

***Comment cette expérimentation va-t-elle se déployer ?***

Elle va concerner, à partir de septembre les académies de Lille, Marseille et Nantes. Le nombre d'établissements concernés sera fixé avant la fin décembre. Dans le cadre du Grenelle de l'éducation, qui se tient en ce moment, des ateliers travaillent sur les modalités techniques de mise en œuvre.

***Une expérimentation maintenant, n'est-ce pas une manière de laisser la patate chaude au prochain gouvernement, après 2022 ?***

Notre idée est de répondre aux questions et aux craintes légitimes sur ce que pourrait être la sortie de REP. L'expérimentation fera l'objet d'un suivi et sera évaluée, dès le printemps, dans une démarche de dialogue social. Mon objectif est d'essayer ensemble, et de voir. Si on peut tout de suite généraliser, parce qu'on a levé les doutes, on généralisera. Sinon, on ajustera. Et même, si cela ne marche pas du tout, on fera machine arrière. Il faut rester humble.

***La majorité des élèves issus de milieux défavorisés ne sont pas dans des établissements REP. Comment aider ces jeunes, qui ont subi fortement les effets du confinement ?***

Il existe plusieurs dispositifs, notamment les cités éducatives, que nous continuons à déployer dans 120 sites, et que je réfléchis à adapter aux zones rurales, afin de créer un écosystème éducatif autour de l'enfant, à l'école mais aussi en dehors, de la petite enfance jusqu'à l'âge adulte. Au collège, nous allons généraliser avant la fin du mois « Devoirs faits à distance » pour permettre au plus grand nombre de bénéficier d'un service public d'aide aux devoirs en ligne, en dehors de l'école.

***Une sorte de « SOS prof à l'écoute » ?***

Oui, c'est tout à fait cela. Ce pourra être un enseignant, qui prend un élève, ou un petit groupe, à distance, sur téléphone, tablette ou ordinateur, ou un « bureau d'aide rapide », appelé Bar, dans lequel des enseignants de différentes disciplines répondent aux questions des élèves quand ils font leurs devoirs chez eux. Je crois beaucoup en ce dispositif, car il permet aux parents de regarder comment l'enseignant aide l'enfant, et d'être mieux à même de l'épauler ensuite.

***Quid des familles qui n'ont qu'un accès limité à Internet ?***

On va faire en sorte que les sites éducatifs soient gratuits : le fait d'aller sur ces sites ne consommera pas leur forfait Internet, sur le modèle des « numéros verts » en téléphonie. Cette mesure, très utile aux familles qui disposent de très petits forfaits, sera applicable au plus tard à la rentrée prochaine.